

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023

Direction Technique – N°08.07.2023.103

**Objet : Contrat de vente de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la Société Economie d'Energie –
Signature- Autorisation**

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, M. David BEUCOUSIN, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR,
M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya
SARR, Mmes Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE,
Mme Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE,
Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.
Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.
Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.
Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.
Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.
Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame Evelyne LERICHE

RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique en ses articles 14 à 17.
- La Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
- Le Décret n° 2022-1655 du 26 décembre 2022.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de vente de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la Société Economie d'Energie - Signature-Autorisation

Date de transmission de l'acte : 20/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2023

Numéro de l'acte : 08-07-2023-103 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231116-08-07-2023-103-DE

Date de décision : 16/11/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.8. Environnement

- L'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.
- L'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie.
- L'arrêté du 19 juillet 2021 fixant le montant des frais de tenue de compte du registre national des certificats d'économies d'énergie.
- L'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.
- L'avis rendu par la Commission « cadre de vie et développement durable » en date du 25 septembre 2023.

CONSIDERANT :

- L'engagement de la Ville dans la démarche Plan Climat Air Energie de la Métropole Rouen Normandie ainsi que la COP21 locale aux cotés de la Métropole Rouen Normandie.
- La labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (ci-après « TETE ») deux étoiles obtenues par la Ville le 10 janvier 2022 et la mise en œuvre de son programme d'action.
- La valorisation de Certificats d'Economies d'Energies (CEE) comme outil de promotion d'efficacité énergétique.

Le dispositif financier des CEE repose sur une obligation pluriannuelle de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie, appelés "obligés". Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie appelés « éligibles » : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Des travaux réalisés sur la médiathèque en 2019 pourraient être valorisés. La Ville a déjà enregistré sur le registre national des certificats d'économies d'énergie (« EMMY ») et déposé une demande de CEE pour 2.734.236 kWh.

Une offre d'achat, annexée aux présentes, a été remise par le prestataire Economie d'Energie (filiale du groupe La Poste) pour un montant d'environ 20 000 € HT. Ce montant est figé jusqu'au 20 novembre 2023. Au-delà, une actualisation du devis est nécessaire. La prime du prestataire s'élève à environ 380 € HT.

Ainsi, il est soumis le projet de contrat de vente de CEE, annexée à la présente délibération, avec ledit prestataire qui soumet la Ville à une obligation de livrer intégralement les CEE dans les délais et prix convenus et l'acheteur à l'obligation d'acheter l'intégralité des CEE au prix contractualisé. A défaut des pénalités et clause de résiliation sont prévues.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'offre d'achat de la société Economie d'Energie proposée en date du 18 octobre 2023 et les conditions du projet de contrat avec cette dernière pour la vente des CEE relatifs aux travaux de la médiathèque.

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre pour le compte de la Ville de Cléon les CEE de la commune relatifs aux travaux de la médiathèque auprès de la société Economie d'Energie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société Economie d'Energie pour la vente des CEE relatifs aux travaux de la médiathèque et tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,

Cléon, le 16 novembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHÉ



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 20/11/2023

Transmis en Préfecture le : 20/11/2023